



## **A l'inscription il est demandé :**

- Une enveloppe timbrée à votre adresse
- Deux photos d'identité (si nouvelle inscription)
- Un certificat médical portant la mention « **aucune contre indication à la pratique du karaté avec compétition** », postérieure au 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours
- Le Passeport sportif sera exigé dès la deuxième année de pratique

\*(Rayer les mentions inutiles)